

COLOMBIE : LE LONG CHEMIN VERS LA PAIX

Tanja Vultier, volontaire suisse en Colombie, s'est entretenue avec Diego Martínez au sujet des accords de paix entre le gouvernement colombien et la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). L'homme est avocat et travaille au sein du Comité permanent pour la défense des droits humains (CPDH) à Bogotá. Il a participé aux négociations de paix à La Havane, Cuba, afin d'y représenter son organisation et de s'engager pour les victimes du conflit armé. De leur côté, les volontaires de PBI accompagnent régulièrement Erika Gómez Ardila, avocate et présidente du CPDH.

Comment avez-vous vécu ces négociations de paix ?

Personnellement, et je pense que cela vaut pour chaque Colombienne et Colombien, c'est une immense satisfaction de pouvoir empêcher qu'un peuple continue à s'entretenir. Pour moi, cela signifie que mon travail représente une petite contribution pour la paix. Mes collègues et moi avons lutté toute notre vie pour les droits humains, et maintenant, leurs défenseurs disposent d'un espace où faire entendre leurs voix.

“ Pour chaque Colombienne et Colombien, c'est une immense satisfaction de pouvoir empêcher qu'un peuple continue à s'entretenir. ”

Quelle est la signification des accords de paix pour la société colombienne et pour les communautés rurales ?

L'année passée, le nombre de morts violentes est descendu à 35%. Cela fait près de cinquante ans que nous n'avions pas connu une période aussi « paisible » ! Pendant les négociations, les citoyens ont pu suivre de quelle manière les deux parties adverses ont parlé à la Havane, ce qui leur a permis

de comprendre qu'il est aujourd'hui possible de résoudre certains problèmes autrement que par la violence.

En ce qui concerne les communautés paysannes, les discussions sur le développement rural ont eu une importance cruciale. Pour la première fois, on envisage la mise en œuvre d'un accord sur le développement rural. Et même si l'État a oublié de nombreuses régions, il nous faudra discuter de la forme que nous voulons donner à ce développement dans le pays.

Et puis, ça bouge sur le plan politique ! En vertu des accords de paix, il y aura une nouvelle répartition des régions – les zones de paix. Au sein de celles-ci, le peuple colombien pourra pour la première fois élire au Congrès des candidats qui ne sont pas rattachés aux partis traditionnels.

Qu'en est-il de la sécurité des défenseurs et défenseuses des droits humains (DDH) dans le pays ?

L'accord est très solide : il prévoit, entre autres, des mécanismes visant à régler le phé-

nomène des paramilitaires, en particulier au niveau politique. Il existe une sorte de pacte autour du principe « nunca más » (plus jamais), qui s'oppose à la renaissance des groupes paramilitaires. La fin de ceux-ci signifie aussi davantage de sécurité pour les DDH et les communautés paysannes, car ils sont parmi les premières victimes de la violence des paramilitaires.

De quelle manière pensez-vous que la société civile va participer à la paix ?

La participation active de la société civile est essentielle dans un contexte aussi complexe que celui de la Colombie. C'est d'abord à la société civile de vérifier que l'accord sera bien mis en œuvre, car c'est elle qui en bénéficiera le plus.

Ensuite, il est nécessaire d'entamer une discussion sur la corruption. Il revient au peuple de s'assurer que le prochain gouvernement élu ne soit pas corrompu. Enfin, la surveillance des droits humains est une question centrale pour la société civile.

Après la signature des accords, la violence politique va, dans un premier temps, très certainement augmenter – on l'a déjà constaté dans d'autres pays comme l'Afrique du Sud. Nous, les DDH, devons nous préparer à cette éventualité.

Comment le problème de l'impunité sera-t-il traité ?

Ces accords de paix ont visé à élaborer des « formes nouvelles et élargies de justice ». La justice n'est, en effet, pas obligatoirement synonyme de prison mais peut également signifier qu'une explication sera cherchée.

C'est d'ailleurs la première chose que les victimes souhaitent : savoir ce que certains membres de leur famille sont devenus. Depuis des décennies, nous vivons avec l'impunité. Les accords de paix représentent donc l'occasion de briser ce statu quo. Nous devons créer un nouveau modèle de justice.

“ Nous devons créer un nouveau modèle de justice. ”

Par conséquent, il est très important de définir clairement les indemnités aux- quelles les individus ont droit et de mettre en place des garanties de non-répétition. Le plus grand défi qui attend l'État sera de se développer de façon à ce que l'impunité n'existe plus.

Quel sera le rôle de PBI à l'avenir ?

Le soutien d'organisations qui, comme PBI, réalisent des accompagnements, est très important. Il est essentiel de poursuivre le soutien et l'accompagnement des DDH et des communautés qui vivent dans des zones rurales, car ils vont plus que jamais en avoir besoin ! De nombreuses régions vont rester sans protection et ce n'est qu'au travers de l'accompagnement international que les communautés pourront percevoir leur rôle en tant que société civile.



facing PEACE^{PBI}

VENEZ CÉLÉBRER 35 ANS D'ENGAGEMENT POUR LA PAIX !

15.–24.11.2016

EXPOSITION PHOTO

Lausanne, Pôle Sud

16.11.2016, dès 18h30

VERNISSAGE en présence

de Manon Schick, d'Amnesty,

et d'activistes du terrain

10.12.2016, dès 14h

JOURNÉE INTERNATIONALE

DES DROITS HUMAINS

Bâle, Parterre One

À propos des négociations de paix

Les négociations de paix entre les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) et l'État colombien, dirigé par Juan Manuel Santos, ont commencé en 2012 dans la capitale cubaine. Les discussions ont porté sur cinq points : le développement rural, la participation politique, les drogues illégales, les victimes et la fin du conflit.

Le 23 juin 2016, les deux parties se sont mises d'accord sur un cessez-le-feu définitif. Le 24 août, la signature des accords a été déclarée, suivie le 29 août par la démobilisation des FARC. C'est le 2 octobre que la population colombienne sera invitée à se prononcer, par le biais d'un référendum, sur l'acceptation de ces accords de paix.

Reste cependant pour l'ELN (l'Armée de libération nationale – la deuxième plus grande guérilla du pays) à s'asseoir à la table des négociations avec le gouvernement.

Les nombreux visages de la paix

A la lumière de la signature des accords de paix entre le gouvernement colombien et les FARC le 25 août 2016 et l'espoir qu'ils renferment pour tout un peuple qui a subi un conflit incessant depuis plus de 50 ans, PBI a voulu en savoir plus sur les aspirations des Colombiennes et Colombiens. C'est donc tout naturellement que nous avons demandé à certains défenseurs et défenseuses des droits humains (DDH) accompagnés sur le terrain ce qu'ils pensaient de ces accords, quelles étaient leurs attentes et comment ils envisageaient l'avenir du pays.

PADRE ALBERTO FRANCO

CIJP - Commission interecclésiastique de justice et paix, Bogotá, Valle del Cauca, Urabá, accompagnés par PBI depuis 1994

« L'accord de La Havane est destiné à mettre un point final au conflit armé, condition nécessaire pour construire la paix. Mais pour cette transformation, la paix doit aller de pair avec la justice sociale et avec les changements démocratiques qui font défaut au pays. Cet accord devra surmonter deux obstacles. D'abord, s'assurer que les régions tenues par les FARC ne seront pas reprises par les paramilitaires ou d'autres bandes criminelles. Ensuite, éviter de laisser de côté les communautés rurales, qui ont déjà assez souffert, en dilapidant le budget prévu sans se soucier de leur processus de reconstruction à long terme. »

MARIA LIGIA CHAVERRA

leader autochtone de la Zone humanitaire du Curbaradó, à travers son accompagnement de la CIJP, PBI est également en contact avec les habitants des communautés du Curbaradó

« Ce que nous attendons et espérons de ces accords c'est de pouvoir travailler en paix et sans crainte. Mais, cela sera uniquement possible lorsque les autres groupes armés auront déposé leurs armes. C'est également important que la paix soit construite depuis l'intérieur du pays. La paix va naître de toutes les personnes qui vivent en Colombie ! Malheureusement, bon nombre d'entre elles ignorent encore ce que signifie construire la paix. »

IVÁN MADERO

CREDHOS - Corporation régionale pour la défense des droits humains, Barrancabermeja et Magdalena Medio, accompagnés par PBI depuis 1994

« Les Colombiennes et les Colombiens attendent avant tout la fin de la guerre. Toutefois, cela exige que l'ELN (Armée de libération nationale) s'asseye aussi à la table des négociations et que le paramilitarisme soit démantelé. Si après la signature des accords entre les FARC et le Gouvernement, les autres acteurs armés ne font pas taire leurs fusils et n'entrent pas dans un processus de négociation pour mettre fin au conflit, la guerre va malheureusement se poursuivre. »



JULIA ADRIANA FIGUEROA CORTES

CCALCP - Collectif d'avocats Luis Carlos Pérez, Bucaramanga, accompagnés par PBI depuis 2006

« Le jour de la signature doit être visible dans le monde entier, pour que personne ne doute encore que la Colombie a besoin de ces accords. Il faut que ce soit une fête et que cela marque le début d'une nouvelle ère, pleine de défis ! Le peuple colombien doit profiter de l'attention des médias pour affirmer ce qu'il veut et montrer son soutien et son engagement non-armé. Nous attendons aussi de cette signature qu'elle garantisse que la paix dispose d'un budget suffisant. »



IRENE RAMÍREZ

ACVC - Association paysanne de la vallée du fleuve Cimitarra, accompagnés par PBI depuis 2007

« Les accords de paix nous aideront à renforcer les initiatives de paix que nous souhaitons pour nos régions. À nous les petits paysans, cette signature nous offrira plus de tranquillité dans notre région, par exemple. Nous pourrions rester sans crainte sur nos territoires, ce qui nous aidera à consolider notre économie paysanne. Grâce à la paix, nous pourrions davantage nous engager pour notre terre. »

Le risque pour notre région est que l'ELN reste sur le territoire. Cette guérilla n'a pas encore rejoint la table des négociations et c'est seulement à ce moment-là que la paix sera possible. »



CLAUDIA JULIETA DUQUE

journaliste, Bogotá, accompagnée par PBI depuis 2010

« Nous avons constaté que l'ELN et les groupes paramilitaires se positionnent d'ores et déjà pour reprendre le contrôle territorial de régions auparavant dominées par les FARC. Dans certaines zones du pays, en guise de paix, il y aura simplement la transition d'un acteur armé à un autre. »

Et puis, la paix avec les FARC pourrait également donner le feu vert à des projets hydroélectriques, miniers et agroindustriels à grande échelle, avec pour conséquence l'exacerbation des conflits sociaux. Ainsi, dans certaines régions, la paix peut marquer le début d'une nouvelle phase de répression. Il est donc essentiel d'encourager les processus de démilitarisation et de réformes à court, moyen et à long termes. »



PBI EN COLOMBIE

PBI a ouvert un bureau en Colombie en 1994 pour y fournir accompagnements aux DDH et y observer la situation en matière de droits humains. Il y a en moyenne vingt volontaires par année, répartis entre trois équipes de terrain : à Bogotá, à Barrancabermeja et à Apartadó. Actuellement, ils accompagnent des individus, organisations et communautés qui défendent les droits humains dans douze départements du pays.

PBI salue avec beaucoup d'enthousiasme la signature des accords de paix entre le gouvernement et les FARC-EP. Toutefois, PBI rappelle que certains enjeux doivent être pris en compte lors de la mise en application de cette paix vivement souhaitée :

- Nécessité de mettre en place des mécanismes de suivi de la situation des droits humains dans le pays et des garanties pour la protection et la sécurité des communautés et DDH menacés.
- Démantèlement des structures néo-paramilitaires et ouverture des dialogues annoncés entre le gouvernement et l'ELN.
- Maintien du suivi de la situation en matière de droits humains par la communauté internationale.